



## Mon consulat et moi

Oyez, oyez, citoyen(ne)s français(es) de Singapour, un nouveau Consul vous a été donné !

Ou plutôt unE nouvelle ConsulE, puisque depuis septembre, ce sont deux femmes qui représentent la France sur le Red Dot : Minh-Di Tang en tant qu'Ambassadrice, et Frédérique Cheusel en tant que Consule.

Frédérique Cheusel a accepté de rencontrer Singapour Live. L'occasion de mieux comprendre ce que l'on peut

attendre des services consulaires.

Car le consulat joue un rôle central dans notre vie administrative, mais est là également pour nous protéger. Et ça, on ne le sait pas assez !

## Qui est la nouvelle Consule ?

Passionnée de voyages, elle entre au ministère des Affaires Etrangères en 2000. D'abord affectée à Madrid, puis au Burkina Faso, elle occupe un premier poste de Consule à Stockholm, de 2011 à 2014. Et comme les diplomates doivent revenir en administration centrale tous les 8 ans au maximum, elle rejoint en 2015 le Centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères (CDCS). Or, le 12 novembre 2015, soit la veille des attentats qui ont ébranlé la France, le CDCS avait également été chargé de piloter la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (crée après les attentats de Charlie Hebdo) :

**« J'ai donc été rédactrice géographique (Amérique et Europe), mais j'ai également travaillé, en collaboration interministérielle, sur l'aide aux victimes des attentats du 13 novembre, puis sur celle de l'attentat de Nice en 2016. Une expérience passionnante et formatrice. »**

En 2018, Elle quitte ce poste pour la Malaisie où elle est nommée Consule. Puis la voilà à Singapour !

## Un consulat, ça sert à quoi ?

**« Les missions du consulat s'articulent autour de deux mots : administration et protection »,** résume la Consule.

### Le volet administration

**Le consulat, à la manière d'une Mairie,** délivre des actes d'état-civil tout au long de la vie. De l'acte de naissance aux bans de mariage, jusqu'au décès, en passant par les titres de voyage.

**Le consulat, à la manière d'une Préfecture,** délivre des visas aux étrangers qui souhaitent se rendre en France, pour de courtes ou longues durées. Il reçoit également les demandes de nationalité française des conjoints étrangers de français.

## Le volet protection

### En cas d'accident grave

Le consulat peut prévenir votre famille et envisager avec elle les mesures à prendre : hospitalisation ou rapatriement.

« **Récemment nous avons eu le cas d'un étudiant accidenté, dont les amis n'arrivaient pas à obtenir des informations. On s'est rendu à l'hôpital et on a pu s'entretenir avec le médecin** » relate la Consule.

### En cas de décès

Le consulat entre en relation avec la famille pour l'aviser et la conseiller dans les formalités légales de rapatriement ou d'inhumation du corps ou des cendres.

### En cas d'arrestation d'un français

Le consulat est contacté.

« **Je suis systématiquement prévenue et on me communique le motif de l'arrestation, le plus souvent des infractions routières ou liées aux produits stupéfiants. On s'assure que la personne a droit à un avocat (on peut mettre à sa disposition une liste d'avocats), que ses droits élémentaires sont respectés... mais on s'arrête là car la France ne peut en aucun cas s'immiscer dans la procédure policière ou judiciaire conduite par un état souverain** » explique Frédérique Cheusel, qui rappelle que le consul rend également visite aux français emprisonnés à Singapour.

### Bourses et aides sociales

Le consulat instruit les dossiers pour les bourses scolaires et universitaires et distribue des aides sociales

(enfants et adultes handicapés).

## Prévention des risques

Le consulat est responsable de la mise à jour du plan de sécurité, dont l'objectif principal est de faciliter la gestion d'une crise éventuelle (catastrophe naturelle, guerre....). Enfin, Frédérique Cheusel souligne une particularité de sa mission à Singapour qui lui tient à cœur :

**«Avec l'attaché de sécurité intérieure de l'Ambassade (un policier), nous allons à la rencontre des élèves et des étudiants français, pour les sensibiliser aux règles ainsi qu'au comportement attendu à Singapour en matière de drogues, de mœurs, de consommation d'alcool ». Et d'expliquer que chaque comportement « déviant » dont la presse se fait l'écho a un retentissement sur l'image de la communauté française.**

## Pourquoi se faire enregistrer sur le registre des Français établis hors de France?

L'inscription consulaire concerne tout Français qui s'installe à l'étranger pour une durée de 6 mois au moins. Selon la Consule, « **Il y a 13 100 inscrits auprès de la section consulaire de l'Ambassade de France à Singapour, et même s'il est toujours difficile de procéder à une juste estimation, on considère qu'une frange d'au moins 10% de la population ne s'inscrit pas** ».

Cette inscription est pourtant cruciale parce qu'elle va permettre :

- Le recensement pour la journée défense et citoyenneté  
Frédérique Cheusel souligne que **ce recensement est indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Rappelons que sans attestation de participation à la JDC, il n'est pas possible de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.**
- L'obtention de documents d'identité (Passeport, Carte Nationale d'Identité)
- L'inscription automatique sur les listes électorales afin de participer aux suffrages français (présidentielle, référendum, européennes, législatives, consulaires)

- L'obtention d'une bourse

Une bourse pour un enfant scolarisé dans un établissement français en Europe ou hors Europe, mais aussi une bourse universitaire auprès d'un des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires en France (CROUS) pour un étudiant.

- Un tarif préférentiel pour...

Les démarches administratives payantes (légalisations de documents ou signatures, copies certifiées conformes).

**Alors, inscrivez-vous ! vous pouvez même le faire en ligne ici.**

Delphine Reygrobelle